

CONTRAT DEMI-PANIER LÉGUMES - ABONNEMENT SAISON 2019/2020

**Entre Jérôme BONAMENT Ferme de Marcilly - 45340 Beaune la Rolande
Et les adhérents de l'AMAP - La Ferme de l'Orge de Viry-Chatillon**

Service Vie associative Place René Coty 91170 Viry-Chatillon

*Jérôme BONAMENT a débuté une activité de maraîchage bio en 2013. Il cultive 2 hectares dont 90% sont réservés pour des AMAP. L'exploitation est certifiée biologique et contrôlée par Ecocert (Lieudit Lamothe Ouest – 32600 L'Isle Jourdain). Le dernier certificat **ECOCERT** a été délivré le **1^{er} mars 2019** (n° 45/4199/872110).*

OBJET DU CONTRAT

– L'objet de ce contrat est un abonnement, pour toute une année à une livraison hebdomadaire de légumes. Chaque semaine, les légumes récoltés Jérôme BONAMENT au titre de l'AMAP seront partagés au prorata des adhérents-contractants, chaque part (constituée d'au moins 4 produits de l'exploitation ou exceptionnellement de partenaires) formant un « panier hebdomadaire ».

– **Le prix du demi-panier hebdomadaire est fixé à 8,00 €.**

– **L'abonnement porte sur 50 demi-paniers hebdomadaires livrés du 2 mai 2019 au 23 avril 2020 inclus avec une interruption de deux semaines pendant les vacances de Noël.** Si les dates de début ou de fin ne peuvent pas être tenues (mauvaises conditions météo, ...), les livraisons non faites seront remboursées.

– Sauf contordre, la livraison aura lieu le jeudi soir au Feu de Camp, 5 Rue du Port à 91350 Grigny de 19 h 00 à 20 h 00. Exception à cette règle générale : la livraison d'un jeudi férié est anticipée au mercredi qui précède.

ENGAGEMENTS DU PRODUCTEUR

– Produire les légumes selon le cahier des charges de l'agriculture biologique.

– Être transparent sur les méthodes de travail et sur les prix.

– Livrer les paniers (au minimum 4 produits frais, de saison, bio, de l'exploitation ou exceptionnellement de partenaires) chaque semaine, à l'heure et au lieu prévus.

ENGAGEMENTS DE L'ADHERENT

– S'engager pour toute la durée du contrat.

– Prépayer 4 semaines de livraison.

– Venir chercher son panier à la date prévue de livraison (les adhérents sont responsables de leur panier. En cas d'absence ils peuvent le faire prendre par une autre personne ou le proposer aux intermittents du panier qui peuvent être contactés via le site web de l'association – www.lafermedelorge.fr).

– Aider au fonctionnement de l'AMAP, notamment en participant à 4 ou 5 distributions sur la saison.

– **Être compréhensif vis-à-vis des possibles aléas climatiques et autres imprévus inhérents à l'activité agricole.**

SOUSCRIPTION ET PAIEMENT

– Le paiement s'effectue au moment de la souscription **par 12 chèques de 32,00 €** (correspondant à 12 fois 4 semaines) et **1 chèque de 16,00 €** (correspondant aux 2 dernières semaines) **libellés à l'ordre de « Jérôme BONAMENT »**

– Tous les chèques, **portant la même date**, sont à remettre avec le contrat signé. Ils seront gardés par l'association qui les donnera au producteur à partir de la première livraison, au rythme de 1 toutes les quatre semaines.

Pour toute adhésion en cours de saison, le nombre de chèques à remettre sera réduit des semaines déjà écoulées.

Je soussigné(e), membre adhérent à l'AMAP « la ferme de l'Orge », à jour de ma cotisation Saison 2019/2020 (16,00 €),

Nom/Prénom :

Adresse :

Courriel : Téléphone(s) :

SOUSCRIS un abonnement de 1 demi-panier hebdomadaire à 8,00 €, de 4 légumes minimum pendant 50 semaines soit du 2 mai 2019 au 23 avril 2020.

« Cet abonnement me donne droit à ma part de légumes de saison, de qualité et diversifiés et me permet de connaître notre agriculteur partenaire. Je reconnais que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et peuvent nuire à la récolte. J'accepte d'en assumer les risques sachant toutefois que je recevrai ma juste part de la récolte de la saison »

Fait à Viry-Chatillon, le

Signature de l'adhérent

Signature du producteur